ENTREPRENEUR INVEST

L'INVESTISSEMENT POSITIF

ENTREPRENEURS & INNOVATION

FCPI | **FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

pwc

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

FCPI ENTREPRENEURS & INNOVATION

LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) EST RÉGI PAR LES DISPOSITIONS DES ARTICLES L214-30 ET SUIVANTS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER (CMF). LE FCPI EST ÉLIGIBLE À LA RÉDUCTION D'IR DE 24 % ET EXONÉRATION DES PLUS-VALUES EN CONTREPARTIE D'UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 6 ANS PROROGEABLE 3 FOIS SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2029 SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

POURQUOI INVESTIR DANS LE FCPI ENTREPRENEURS & INNOVATION ?

EN INVESTISSANT DANS LE FONDS, SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ DE :

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT EN FRANCE

DÉVELOPPER L'INNOVATION

FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS

QUELLE EST LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS ?

Le FCPI Entrepreneurs & Innovation est un fonds dédié à l'investissement dans le non coté au travers d'augmentations de capital et d'investissements obligataires, essentiellement convertibles, dans des PME/ETI.

Le FCPI Entrepreneurs & Innovation investira principalement dans des entreprises innovantes de croissance, rentables ou proches de la rentabilité, selon l'analyse de la société de gestion, au travers d'actions et d'obligations.

Le fonds participera à des opérations d'augmentation de capital et des émissions d'obligations simples ou convertibles dans une vingtaine d'entreprises. Ces dernières pourront bénéficier d'un mécanisme de garantie partielle mis en place avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Le mécanisme « InnovFin SME Guarantee Facility » offre, pour la partie du portefeuille investi en obligations, une garantie ligne à ligne, un taux de couverture de 50 % à 80 % des pertes en capital dès le 1er euro et cela sans déduction des coupons d'ores et déjà perçus. Cette protection se fera en contrepartie du versement d'une comission annuelle de 0,25 % à 0,50 % venant réduire potentiellement la performance du fonds.

Investi à 96 % en PME/ETI, le fonds proposera une allocation d'actifs cible de :

40 %

MINIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL

56 %

MAXIMUM EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES POUVANT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE FEI

Secteurs à privilégier selon l'analyse d'Entrepreneur Invest :

- **L'éducation :** secteur avec des progressions très régulières bénéficiant de la perte de confiance dans les services publics avec une part de marché du secteur privé en croissance permanente.
- **Le e-commerce :** business model permettant des croissances très rapides. Passé le stade de la rentabilité (plus ou moins élevé selon les secteurs), le niveau de marge est très important.
- **Le secteur des logiciels :** pour bénéficier de la visibilité et de la réccurence des modèles SaaS (abonnements).

Entrepreneur Invest pourrait être amenée à privilégier d'autres secteurs que ceux présentés ici, en fonction des opportunités identifiées. Les performances passées de ces secteurs ne préjugent pas leurs performances futures ni de celles du FCPI.

Les obligations, les obligations convertibles et les actions non cotées sont soumises à un risque de liquidité et à un risque de défaillance de l'émetteur pouvant entraîner une perte en capital. Les placements dans les PME s'effectuent sur le long terme et peuvent être soumise à de fortes variations de valorisation. Le fonds n'est pas garanti en capital.

LE MÉCANISME DE GARANTIE « INNOVFIN SME GUARANTEE FACILITY »

Les obligations convertibles du FCPI Entrepreneurs & Innovation pourront bénéficier du mécanisme de garantie du FEI :

- Une protection partielle de 50 % à 80 % des investissements éligibles à cette protection,
- Ligne à ligne,
- Dès le 1er euro,
- Sans déduction des coupons d'ores et déjà perçus.

Le fonds est lié par une convention de garantie conclue avec le Fonds Européen d'Investissement. Son objet est la garantie partielle des investissements en obligations simples ou convertibles réalisés par le Fonds dans des PME Européennes. La Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour que tous les investissements obligataires du fonds soient éligibles à cette protection partielle du capital. **Il n'y a pas de garantie que ces protections puissent être mises en oeuvre sur tous les investissements.**

La protection partielle accordée par le FEI portera sur 50% à 80% du capital des Investissements éligibles à cette protection. Cela se fera en contrepartie du versement d'une comission annuelle qui viendra réduire la performance potentielle du Fonds (de 0,25% à 0,50%). Dans le cas où les obligations bénéficient de ce mécanisme de garantie, le risque de perte en capital se réduit avec le temps et la perception de coupons. À titre d'exemple, obligations avec coupons distribués* de 6 % par an et garantie du FEI à hauteur de 50 % :

** Le versement des coupons n'est pas garanti et est lié à la santé financière de l'émetteur.*

INVESTIR DANS DES PME/ETI NON COTÉES AVEC ENTREPRENEUR INVEST

Société de gestion indépendante spécialisée dans le non-coté, Entrepreneur Invest est l'un des leaders français du capital investissement avec plus de 920 millions d'euros collectés au 30 juin 2020, plus de 200 PME/PMI accompagnées – appartenant à tous secteurs d'activités – et plusieurs milliers d'emplois créés.
La philosophie de la société de gestion est de dépasser le statut d'apporteur de capitaux en accompagnant les dirigeants des sociétés soutenues dans leurs choix stratégiques nécessaires au bon développement de leur entreprise.
Fondée en 2000, Entrepreneur Invest est un spécialiste reconnu de sa profession, notamment pour son expertise obligataire, et travaille avec de nombreux institutionnels tels que BNP Paribas, le Crédit Agricole, la BPI ou encore le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

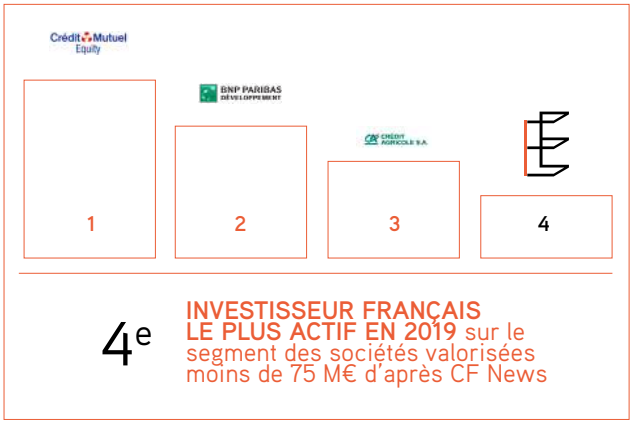

BÉNÉFICIEZ D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL*

À L'ENTRÉE

Crédit d'impôt égal à **24%** des versements (hors droits d'entrée).

À LA SORTIE

Exonération d'impôt sur le revenu sur les plus-values potentiellement réalisées hors prélèvements sociaux en vigueur à la date de perception.

Au maximum	Pour réduire ses impôts sur le revenu de	Il faut investir dans un FCPI :
Célibataire	2880€	12 000€
Couple soumis à imposition commune	5760€	24 000€

* Les avantages fiscaux sont la contrepartie d'un blocage de vos parts jusqu'au 31/12/2026, cette durée pouvant aller jusqu'au 31/12/2029 sur décision de la société de gestion.

Les investissements du fonds sont soumis à un risque de liquidité, à un risque de défaillance de l'émetteur, à un risque actions et à un risque de taux, et à un risque de gestion discrétionnaire dans le choix des cibles d'investissement et de l'allocation des actifs. Ces risque peuvent entrainer une perte en capital. Les autres risques du fonds sont détaillés dans le règlement du fonds à l'article 3.2 Profil de risque.

DURÉE DE VOTRE INVESTISSEMENT DANS LE FCPI ENTREPRENEURS & INNOVATION

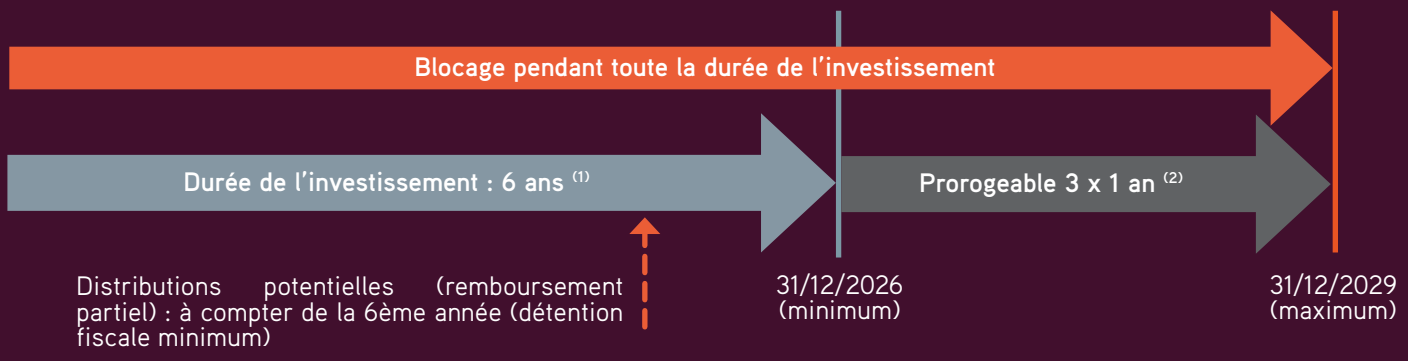

(1) hors cas de déblocages anticipés, (2) sur décision de la société de gestion

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué jusqu'à la fin du terme du Fonds, soit pendant une durée de 6 ans (soit jusqu'au 31/12/2026), pouvant aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31/12/2029) si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de 3 ans. Ce Fonds Commun de Placement à l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement du Fonds (le « Règlement »). Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription : jusqu'au 31/12/2020.

Valeur de la part : 1000 euros. Souscription minimale 1 part

Valorisation : semestrielle.

Durée de blocage : blocage 6 ans, sauf cas légaux (invalidité, décès, licenciement). Période pouvant être prorogée 3 x 1 an, sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029.

Frais : les frais du fonds dépendent des catégories de parts et sont détaillés dans le règlement et le DICI de chaque catégorie de parts. (Taux de Frais Annuels Moyens maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie de parts : A : 3,69 % ; M : 2,84 %).

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A.

Société de gestion : Entrepreneur Invest.

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers.

LISTE DES FONDS AGRÉÉS & GÉRÉS

La société de gestion a toujours respecté, pour les fonds gérés, ses délais et quotas d'investissement.

FIP / FCPR	ANNÉE DE CRÉATION	% D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF TOTAL EN TITRES ÉLIGIBLES AU QUOTA D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
FIP Entrepreneurs Centre	juin-10	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs Est 4	déc-10	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs Ouest 3	déc-10	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Familles - Centre 2	juin-11	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions 4	juin-11	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs Ouest n°4	mai-12	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Familles – Centre n°3	mai-12	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions n°5	mai-12	En pré-liquidation	Atteint
FCPR Entrepreneurs et Familles OC - Compartiment CD	avr-12	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions n°6	mai-13	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs Centre Ouest	mai-13	94,86 %	Atteint
FCPR Entrepreneurs et Export - OC	janv-14	En pré-liquidation	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions n°7	mai-14	98,67 %	Atteint
FIP Entrepreneurs Centre Ouest n°2	mai-14	93,05 %	Atteint
FCPR Entrepreneurs et Export – OC – N°2	mars-15	90,07 %	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions n°8	mai-15	92,78 %	Atteint
FIP Entrepreneurs Centre Ouest n°3	mai-15	91,60 %	Atteint
FIP Terre d'Entrepreneurs	mai-16	100,02 %	Atteint
FIP Entrepreneurs & Régions n°9	mai-16	100,01 %	Atteint
FCPR Entrepreneurs et Rendement	juin-16	86,24 %	Atteint
FCPR Entrepreneurs et Rendement N°2	juin-17	66,94 %	Atteint
FIP Terre d'Entrepreneurs n°2	déc-17	62,92 %	30/06/2020
FCPR Entrepreneurs et Rendement N°3	juin-18	16,33 %	30/06/2020
FCPR Entrepreneurs et Rendement N°4	avr-19	NA	30/06/2021
FCPR Entrepreneurs et Immobilier	jan-20	NA	31/12/2022

WWW.ENTREPRENEURINVEST.COM | 37, AVENUE PIERRE 1ER DE SERBIE 75008 PARIS - TÉL. : 01 58 18 61 80 - FAX : 01 58 18 61 89

Entrepreneur Invest SA au capital de 500 175 € RCS Paris B 431633452
Société de gestion agréée AIFM et AMF par l'autorité des Marchés Financiers (N° Agrément AMF GP 00014)